



SUIVI DES INDICATEURS 2024

EGALITE PROFESSIONNELLE

FEMMES ET HOMMES

1. Indicateur d'écart de rémunérations 2024

Catégories de postes équivalents :
Seuil de pertinence associé :

9 CSP
2

Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP)
Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5% (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation,
il est fixé à 2%. Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

CSP	Tranche d'âge	Rémunération annuelle brute moyenne par ETP		Ecart de rémunération moyenne	Ecart après application du seuil de pertinence	Nombre de salariés		Validité du Groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides (groupe pec)	Ecart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
Aide- Soignant	moins de 30 ans	2593	0			9	0	1	9	
	30 à 39 ans	2807	0			11	0	1	11	
	40 à 49 ans	3047	0			6	0	1	6	
	50 ans et plus	2995	0			12	0	1	12	
AMP/AES	moins de 30 ans	2652	0			4	0	1	4	
	30 à 39 ans	2886	0			1	0	1	1	
	40 à 49 ans	3129	0			4	0	1	4	
	50 ans et plus	2941	0			5	0	1	5	
Psychologue	moins de 30 ans	3152	0			1	0	1	1	
	30 à 39 ans	0	0			0	0	0	0	
	40 à 49 ans	3483	0			1	0	1	1	
	50 ans et plus	0	0			0	0	0	0	
Infirmier	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	
	30 à 39 ans	3078	0			6	0	1	6	
	40 à 49 ans	3855	0			3	0	1	3	
	50 ans et plus	3650	0			2	0	1	2	
Médecin Coordonateur	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	
	30 à 39 ans	0	0			0	0	0	0	
	40 à 49 ans	0	0			0	0	0	0	
	50 ans et plus	0	6246	100,00%		0	1	1	1	
Services Généraux	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	
	30 à 39 ans	2391	2408	0,71%		1	1	1	2	0,01%
	40 à 49 ans	2726	2405	-13,35%		2	3	1	5	-0,49%
	50 ans et plus	2523	2955	14,62%		2	2	1	4	0,43%
Animation	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	
	30 à 39 ans	0	0			0	0	0	0	
	40 à 49 ans	2491	0			1	0	1	1	
	50 ans et plus	2542	0			2	0	1	2	
Agent Hôtelier	moins de 30 ans	2768	0			4	0	1	4	
	30 à 39 ans	2741	0			9	0	1	9	
	40 à 49 ans	2545	2396	-6,22%		7	1	1	8	-0,37%
	50 ans et plus	2811	0			24	0	1	24	
Direction et Administration	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	
	30 à 39 ans	3588	0			3	0	1	3	
	40 à 49 ans	3172	0			2	0	1	2	
	50 ans et plus	4069	0			6	0	1	6	
Ensemble des salariés		2938	3022			128	8		136	-0,4%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1 Les effectifs valides représentent plus de 40% des effectifs totaux

Indicateur d'écart de rémunération (%)

0,00

Note obtenue sur 40 :

40,0

2. Indicateur d'écart des taux d'augmentation individuelle

	Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		Nombre de salariés		Taux d'augmentation		Ecart de taux d'augmentation	Ecart absolu de taux d'augmentation	Ecart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
Ensemble des salariés	128	8	128	8					

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1 Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes,

Ecart absolu de taux d'augmentation (point de %) :

0 Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.

Ecart en nombre équivalent de salarié :

0

note correspond à l'écart absolu de taux d'augmentation :

note correspond à l'écart en nombre équivalent de salariés :

note obtenue sur 35 :

35

3. Pourcentage de femmes ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de maternité

	nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption*		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentés**	
ensemble des salariés	11	11	100,0%

* Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la période de référence, ils doivent être pris en compte pour le calcul de l'indicateur.

** Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :
 indicateur de pourcentage de salariés
 note obtenue sur 15 :

1	Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.
100,0	
15	Tous les salariés de retour de congé maternité ou d'adoption, durant lequel des augmentations sont intervenues, ont été augmentés. Tous les points sont accordés.

4. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	9	1	10	1

* Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus
 note obtenue sur 10 :

1
 0